

DRC4529 – Droit international économique (Droit du commerce international)

Geneviève Dufour

Trimestre automne 2024

Description du cours

Ce cours se concentre sur l'aspect de droit du commerce international des relations internationales économiques en abordant le droit institutionnel et matériel issu de l'Organisation mondiale du commerce et des accords de libre-échange.

Objectif du cours

1. Cerner le développement historique du droit du commerce international;
2. Comprendre la structure et le fonctionnement de l'OMC ;
3. Comprendre les principes fondamentaux du libre-échange;
4. Comprendre les exceptions aux principes du libre-échange;
5. Appliquer les principes du libre-échange à des cas d'espèce;
6. Comprendre comment le régionalisme d'intégration économique s'allie aux principes de l'OMC, notamment dans le cadre canadien et nord-américain;
7. Démontrer une compréhension globale des différents sujets thématiques, étudiés en classe, qui sont intrinsèques au droit du commerce international, tels que le droit des marchés publics, du dumping et des subventions, les aspects des droits de propriété intellectuelle liés au commerce, le commerce des services, etc.

Méthode d'enseignement

Le contenu du cours sera essentiellement dispensé par des exposés magistraux.

Les personnes étudiantes sont invitées à poser des questions à tout moment afin de clarifier la matière du cours et d'exposer à la professeure les aspects de la matière qui restent incompris.

Des ateliers pratiques et des discussions seront organisés afin de faciliter les apprentissages méthodologiques et de favoriser la réflexion sur la théorie exposée en classe. Au début de chaque cours, des exposés de synthèse seront présentés afin que les personnes étudiantes établissent des liens entre les différents aspects de la matière.

À divers moments, le groupe visionnera des vidéos, bénéficiera de conférences et obtiendra du matériel interactif afin d'assurer un enseignement diversifié. Des exercices formatifs seront régulièrement distribués et corrigés en classe.

Méthode d'évaluation

Un examen de mi-session régulier, préjudiciable, représentant 40% de la note finale. Cet examen comporte des questions vrai ou faux et à choix de réponse couvrant la matière vue dans les cours précédents. Les questions sont distribuées de manière aléatoire. Les personnes étudiantes auront accès à leurs notes de cours et aux lectures distribuées.

Un examen final régulier, préjudiciable, représentant 60% de la note finale. Il s'agit de mises en situation et de questions à développement. Les questions sont distribuées de manière aléatoire. Les personnes étudiantes auront accès à leurs notes de cours et aux lectures distribuées.

Principaux instruments de travail

Les documents seront tous accessibles en ligne en cliquant sur les documents dans la section « Répartition hebdomadaire anticipé » du syllabus. Aucun recueil n'est à acheter.